

L'édito

Crise sanitaire ou crise sociale ?

Si les mois de confinement ont montré l'importance du cœur de métier des CPE autour des problématiques de décrochage scolaire et de suivi des élèves, ils ont aussi mis en lumière toutes les difficultés et la dégradation de nos métiers que le SNES et la FSU ne cessent de dénoncer : manque de reconnaissance salariale des personnels, suppressions de postes dans l'éducation nationale, insuffisance des budgets des établissements, pressions managériales, etc...

Ces difficultés sont d'autant plus pesantes sur le quotidien des collègues qu'elles sont adossées à un protocole sanitaire insuffisant, ainsi qu'à une impréparation criante de la rentrée scolaire. *A fortiori*, le gouvernement s'obstine dans son dialogue de sourds en poursuivant la mise en œuvre de la « loi de transformation de la fonction publique » dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives ou encore en remettant sur la table la question des retraites qui a pourtant entraîné plusieurs mois de mobilisation.

Si la crise sanitaire est bien présente, elle ne doit pas masquer la crise sociale dont nous sommes quotidiennement témoins en tant que CPE.

Cette crise sociale ne doit pas être instrumentalisée pour menacer les statuts et les missions, ni pour justifier la poursuite d'une politique néolibérale régressive, dont l'absence de création d'emplois prévue au budget pour l'éducation nationale est une fois encore emblématique.

Au contraire, cette crise devrait être l'opportunité de défendre un autre modèle politique, un modèle volontariste, démocratique et ambitieux en faveur d'un service public de qualité, dont l'importance et le rôle ne sont pourtant plus à démontrer depuis les événements du printemps.

C'est en faveur de la défense de ce modèle que les CPE du Snes-Fsu militent quotidiennement aux côtés des autres personnels. ■

Maeva Bismuth

À la une

Les conditions d'une rentrée « normale »

Au mois d'août, à quelques jours de la rentrée scolaire, Jean Michel Blanquer a annoncé qu'elle serait « normale ».

Ignorant totalement la réalité du terrain, le ministre Blanquer poursuit ainsi sa politique sans égard ni pour les personnels ni pour les élèves. On a pu entendre ici et là des discours de pré-rentre dogmatiques, totalement désincarnés. Aucun aménagement des programmes comme demandé par le Snes-Fsu, aucun moyen attribué, sinon un nouveau stock d'heures supplémentaires pour un prétendu accompagnement personnalisé, aucune reconnaissance envers les personnels qui ont beaucoup donné.

Côté vie scolaire, aucun moyen supplémentaire non plus alors que

le protocole sanitaire implique, pour être appliqué, une plus grande présence auprès des élèves. Notre revendication de création de postes d'assistant.e.s d'éducation n'a pas été entendue, notre demande d'autoriser les assistant.e.s d'éducation, arrivant au bout de leurs 6 ans dans un contexte social particulièrement difficile, à faire une année supplémentaire s'ils le souhaitent, a été ignorée.

La tâche des CPE, notamment en matière de suivi et de lutte contre le décrochage, se trouve fortement alourdie par le contexte. Les revendications pour notre catégorie n'ont trouvé aucun écho pour l'instant, à l'exemple de notre demande d'un recrutement de tous les admissibles du concours interne. Question de budget ?

Les « vacances apprenantes », grassement dotées, dont aucun bilan n'a été publié, n'ont, semble-t-il, pas posé de problèmes de financement en dépit du peu d'élèves bénéficiaires.

Ainsi, quand le ministre définit cette rentrée comme « normale », il réduit le rôle de l'école à la seule mission d'accueil des élèves, de façon à permettre aux entreprises de fonctionner. Encore une fois, il ne porte pas la voix d'une école ambitieuse, et persiste, en dépit de la crise, dans des choix politiques et éducatifs régressifs. ■

Le secteur CPE



Salaires

Revalorisation ou marché de dupes ?

Jean-Michel Blanquer est un spécialiste des annonces. Cet été, il annonçait une prime d'équipement informatique pour les enseignant.e.s (quid des CPE ?), puis... plus rien à ce sujet. Désormais, c'est un « Grenelle de l'Enseignement » qui est annoncé pour le mois d'octobre.

Le ministre promet une « revalorisation des métiers sur le plan financier - pluri-annuelle - » qui serait conditionnée à une transformation profonde du système éducatif, notamment en matière de gestion des ressources humaines et d'évolution des métiers.

La conception de la gestion des ressources humaines du ministère est malheureusement connue (cf. article sur les nouvelles modalités de gestion). Quant à « l'évolution des métiers », le pire est à craindre. Alors que les tâches des CPE ne cessent de s'alourdir, la revalorisation serait conditionnée à une nouvelle dégradation de nos conditions de travail ?!

La « revalorisation » Blanquer serait contrainte par une enveloppe de 400 millions d'euros. Outre le fait que cette somme est ridicule au regard du nombre

des personnels concernés, le risque est grand de voir annoncer « des primes au mérite » pour quelques-un.e.s seulement et pour lesquelles les CPE seraient de toutes façons exclu.e.s, à l'exception des maigres IMP attribuées au bon vouloir des chefs d'établissement et des dotations accordées par le rectorat. La vigilance s'impose et nous appelons les collègues à être prêt.e.s à se mobiliser pour obtenir une réelle revalorisation qui doit passer par le dégel et le rattrapage du point d'indice de tou-te-s les fonctionnaires. ■

Réforme des retraites

Covidus interruptus ?

Le premier ministre a annoncé mi-juillet « une nouvelle méthode » pour mener à bien la réforme des retraites, suspendue mi-mars après son adoption en première lecture à l'assemblée. Or le 7 août, une loi organique a permis une reprise de dette par la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) de 136 milliards d'euros, dont 92 milliards au titre des déficits sociaux prévisionnels 2020-2023, faisant du même coup peser sur les personnes en activité et les retraité.e.s, via la CRDS de 0,5%, son remboursement jusqu'en 2033. Toute décision politique à venir visant à réduire le montant des pensions et/ou augmenter la durée de cotisation afin de bénéficier d'une retraite à taux plein, au prétexte de résorber le déficit du système de retraite ne serait qu'une nouvelle attaque cynique contre les droits sociaux. Pourtant fin août, Jean Castex commande au COR – conseil d'orientation des retraites – un rapport sur la situation financière du système des retraites, pour analyser l'évolution des déficits et chiffrer les efforts pour les résorber.

Dès juin, le COR avait effectué une première estimation autour de 30 milliards d'euros de déficit pour le système de retraite, dont les deux tiers liés aux conséquences de la crise sanitaire - la baisse des cotisations sociales et le chômage - le dernier tiers résultant des baisses ou exonérations de cotisations sociales patronales. Le 3 septembre, sur RTL, pour le premier ministre, « il n'est pas question de mettre la poussière sous le tapis au sujet des retraites ». Il annonce ainsi la tenue d'une nouvelle « conférence de dialogue social » en octobre et une réforme repoussée pour l'instant à 2021.

Plus que jamais la vigilance s'impose face à un gouvernement qui martèle : « cette réforme, nous la ferons ». Ainsi B. Le Maire, sur France Inter le 29/09, a tenu à dire que la dette liée à la crise sera remboursée, entre autre, par des réformes « indispensables, la 1ère d'entre elles étant la réforme des retraites ».

■ Eric Duflos pour le secteur «Retraites»

Stage CPE Le lundi 14 décembre de 9h00 à 17h00 (lieu à préciser)

“Le CPE, entre héritage et nouvelles professionnalités : éclairage de la recherche”

«Depuis plusieurs années, les recherches autour du CPE se développent : son histoire condense l'histoire du système éducatif français, ses tensions, ses dynamiques et ses scléroses».

Cet éclairage apporté par la recherche sera présenté par Christine FOCQUENOY-SIMONNET, CPE au

lycée Queneau à Villeneuve d'Ascq et chercheuse associée aux laboratoires CREHS et CIREL.

La seconde partie de ce stage sera l'occasion d'échanger autour de l'actualité de la catégorie et plus largement celle de notre système éducatif et de la Fonction Publique.

Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale, et vous inscrire auprès du SNES de Lille. Retrouvez tous les renseignements sur le site : <https://lille.snes.edu/> ■



Loi Fonction Publique "Rénover" le dialogue social ?!

La loi dite de « transformation de la fonction publique » est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2020 pour les mutations des personnels.

L'objectif affiché par le gouvernement était de « rénover » le dialogue social... en supprimant des instances qui garantissent nos droits et la transparence, notamment dans tous les actes de gestion des carrières et de mobilité. Conséquences de la mise en œuvre de la loi : bidouillages, erreurs et bricolage !

Les collègues concerné.e.s ont vite saisi les conséquences de la suppression des

CAPA (voir ci-dessous). La transparence a laissé la place à l'opacité, et les collègues ayant formulé un recours n'ont jamais (pour la plupart) obtenu la moindre réponse ou explication de la part du rectorat.

L'expérience de cette première étape de la mise en œuvre de la loi ne peut que nous inquiéter pour la suite puisque, dès 2021, les CAPA ne sont plus consultés non plus pour les opérations de gestion de carrière (avancement d'échelon, hors classe, etc.). L'administration aura, alors, tout le loisir de promouvoir qui bon lui semble, de faire le choix du « mérite » et

de l'arbitraire plutôt que celui de l'intérêt général, sans avoir de compte à rendre à personne.

Le Snes-Fsu continue d'exiger le retour à une réelle démocratie sociale et transparente avec le retour du paritarisme.

Mutations

Le Snes-Fsu plus que jamais à vos côtés !!!

Les collègues qui ont participé, l'année dernière, au mouvement ont vite saisi les conséquences de la suppression des commissions paritaires : en l'absence de leur contrôle, les erreurs de barèmes, d'affectation ou bien de postes de la part de l'administration (qui étaient auparavant corrigées lors des CAPA), sont devenues visibles aux yeux de chacun, et, en l'absence de correction apportée à temps, ce sont des dizaines de collègues qui ont été pénalisés.e.s.

Si les élu.e.s du Snes-Fsu n'ont cessé d'accompagner et défendre tou.te.s les collègues à chaque étape du mouvement, beaucoup demeurent lésés.e.s par la suppression des CAPA et l'absence de publication des barres du mouvement. En témoigne le doublement du nombre de recours formulés par les collègues à l'issue des résultats cette année !

C'est parce que nous ne pouvons plus vérifier le mouvement et corriger les erreurs, que les élu.e.s du Snes-Fsu mettent leur temps et leur expertise à disposition de tout.e.s les collègues qui les sollicitent tout au long des mutations inter et intra ! Cet accompagnement est indispensable pour que chacun.e puisse s'assurer du respect de ses droits à la mobilité, pour un suivi efficace de son dossier et de son recours à l'issue des résultats.

Dès le mois de novembre et l'ouverture du mouvement inter académique, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élu.e.s du Snes-Fsu, et à participer aux réunions d'informations organisées aux quatre coins de l'académie, ainsi qu'à renseigner une fiche de suivi syndical afin d'être contacté.e, conseillé.e, suivi.e et accompagné.e !

Carrière

Bilan hors-classe et classe-ex

➤ **La hors-classe pour tou.te.s au 10e échelon ? Bilan de la campagne 2020**

En juin dernier, la CAPA a étudié l'avancement à la hors classe de 183 CPE promouvables pour seulement 31 promotions.

Parmi les CPE promu.e.s : tou.te.s les CPE promouvables au 11e échelon l'ont été. Les autres promotions (18 collègues) ont toutes concerné des collègues qui étaient au 10e échelon. Avec l'augmentation du ratio de la hors classe et le nouveau barème obtenu dans le cadre des accords PPCR, nous observons depuis 3 ans un tarissement du nombre de CPE promouvables au 11e échelon ce qui permet d'entrevoir à terme une carrière en classe normale qui pourrait se terminer au 10e échelon !

➤ **La classe exceptionnelle : des modalités d'accès trop restrictives et non adaptées**

Pour la campagne 2020, 79 collègues étaient promouvables dont 8 au vivier 1 et 71 au vivier 2 pour 8 promotions à accorder au titre du vivier 1 et seulement 2 promotions pour le second vivier. Autant dire qu'au

titre du vivier 1, dont les modalités d'accès ont été dénoncées dès sa mise en œuvre par le Snes-Fsu, tou.te.s les promouvables l'ont été alors qu'au deuxième vivier un bon nombre de collègues promouvables et tout autant méritant.e.s que les autres se voient refuser cette promotion. Ainsi, des collègues éligibles au vivier 2 partiront à la retraite sans pouvoir bénéficier de cette promotion de grade, pendant que d'autres, beaucoup plus jeunes, accéderont à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1 et bloquent des promotions pendant de nombreuses années.

Pour les promotions au vivier 2, l'administration a fait le choix d'un mérite bien subjectif et n'a pas retenu les propositions du Snes-Fsu visant à promouvoir en priorité les collègues les plus anciens afin de ne pas saturer le grade pour la catégorie et d'améliorer des situations de collègues proches de la retraite.

C'est pourquoi les élu.e.s du Snes-Fsu ont voté contre le tableau d'avancement proposé par le rectorat, contrairement aux autres organisations syndicales.

Le saviez-vous ?



Le temps de travail des CPE, c'est 35H TTC*

Si leur circulaire de missions fête ses 5 ans cette année, les CPE peinent encore à faire respecter leur temps de travail. Pourtant le texte est clair, le temps de travail des CPE, c'est « 35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps » et il se décline « en cycles de travail hebdomadaires ». Les CPE ne sont donc pas annualisés.e.s, et les heures supplémentaires (dont la participation aux instances en tant que membre de droit), qui ne sont pas rémunérées donnent lieu à une récupération.

Qu'en est-il des astreintes ?

Tou.te.s les personnels d'éducation logés.e.s par NAS doivent assurer par roulement avec les autres personnels logés des astreintes de sécurité.

Les interventions, dans ce cadre, entrent dans les ORS et les 35 heures : elles donnent lieu à une récupération avec « une majoration des heures travaillées au moyen d'un coefficient multiplicateur de 1,5 soit une heure trente minutes pour une heure effective ».

En cas de difficulté à faire respecter votre temps de travail ou vos ORS, n'hésitez pas à contacter le secteur CPE du SNES de Lille. ■

* Toutes tâches comprises



Le Snes-Fsu continue de revendiquer une revalorisation générale des carrières avec un avancement à rythme unique et l'alignement de tous les corps sur la grille des agrégés.e.s. La bataille est désormais à mener pour faire de la classe exceptionnelle un nouveau débouché de carrière accessible à tous, comme nous avons réussi à le faire pour la hors classe.

Contactez le SNES-FSU

- Tél : 03 20 06 77 41
- Mail : s3lil@snes.edu
- Facebook :
www.facebook.com/snesdelille
- Twitter :
twitter.com/snesdelille
- Site : www.lille.snes.edu

Composition et coordonnées du secteur CPE

Vos élu.e.s et représentant.e.s du Snes-Fsu
Lors des élections professionnelles de décembre 2018, les collègues ont réaffirmé leur confiance envers le Snes-Fsu.

Les militant.e.s CPE du SNES de Lille sont présent.e.s dans les différentes instances pour défendre les personnels, les usager.ère.s et le service public.

Vos élu.e.s à la CAPA des CPE :

- Véronique Harnetiaux, LP S. Allende, Béthune
- Anne Christine Vins, LP Hotelier, Lille
- Maeva Bismuth, LEGT C. Baggio, Lille (également élue à la CAPN des CPE)
- Cédric Houacine, LPO Eugene Thomas, Le Quesnoy

Vos élu.e.s à la commission de réforme des CPE du 59 :

- Ludivine Debacq, collègue Jean Mermoz, Faches Thumesnil, suppléée par Karim Ayad, LEGT Montebello, Lille

Vos élues à la commission de réforme des CPE du 62 :

- Véronique Harnetiaux, LP S. Allende de Béthune, suppléée par Magali Breckner-Commes, LP Bernard Chochoy, Lumbres

Votre représentante aux CHSCT :

- Ludivine Debacq

Le secteur CPE du SNES de Lille est également composé d'autres CPE exerçant en collège, lycée ou LP et issu.e.s de toute l'académie. Ils ont à cœur de défendre notre métier, nos conditions de travail et de porter la voix de la catégorie.



Hommage à René Delfosse

Notre ami René Delfosse nous a quitté.e.s le 25 Août à l'âge de 65 ans.

Toutes et tous, ancien.ne.s et jeunes de la section académique du Snes-Fsu avons reçu cette nouvelle avec une peine immense tant René faisait partie de notre univers et restait présent parmi nous depuis son départ à la retraite il y a plus de trois ans.

De formation scientifique (en mathématiques) René était un esprit rationnel et méticuleux. Il faisait autorité, au moment des mutations quand il s'agissait de décortiquer mentalement un barème et de le recalculer tout aussi vite. D'une grande curiosité

intellectuelle, féru d'histoire et de géographie, il connaissait parfaitement sa région, l'Avesnois et les environs, la Thiérache, le Valenciennois et le Val-de-Sambre, et était incollable sur les horaires de train quand il s'agissait dans les CAPA d'étudier les affectations.

Pour ma part je l'ai connu en 1985 au lycée Faidherbe où il exerçait déjà les fonctions de CPE. Il a ensuite effectué toute sa carrière dans le bassin lillois et roubaisien. Pendant plus de 25 ans nous avons assuré la permanence CPE du jeudi avec Joelle Maati et participé aux collectifs nationaux, aux rassemblements académiques et suivi de nombreux dossiers, parfois difficiles...

La jeune génération qui a pris le relais est tout aussi inconsolable de sa disparition tant l'ami René était un compagnon attachant, parfois discret mais toujours présent. Il le demeurera dans nos cœurs.

■ Guq Carpentier

L'agenda du SNES-FSU



Les instances

- **10 novembre**
Lieu à confirmer
→ CAA



Les stages

- **lundi 16 novembre : 9h 17h**
Lycée Condorcet, Lens
→ «Faut-il s'habituer à vivre avec la continuité pédagogique ?»

- **vendredi 20 novembre**
Lieu à confirmer
→ stage FSU
« Le service public d' Education face à l'aggravation des inégalités »

- **lundi 14 décembre**
Lieu à confirmer
→ stage CPE
Retrouvez toutes les informations mises à jour sur les stages sur : www.lille.snes.edu

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site www.lille.snes.edu) au trésorier du Snes-Fsu de votre établissement ou le renvoyer directement au Snes-Fsu de Lille. Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation. ■

Les permanences

Du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30 au local du SNES à Lille (209 rue nationale)

Vous pouvez rencontrer et questionner nos militant.e.s dans nos locaux dans le respect des gestes barrières, en prenant rendez-vous par téléphone au 03 20 06 77 41 ou par mail (s3lil@snes.edu).

- Permanences spécifiques CPE les mardi et mercredi
- Permanence non titulaire le vendredi
- Permanence AED les mardi, mercredi et vendredi

Ce bulletin a été réalisé par le secteur CPE du Snes-Fsu de Lille